RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA CULTURE

ARRÊTÉ n° 16

La Ministre de la Culture

- VU l'article L. 123-1 du code du patrimoine ;

- VU le contrat de concession de service public portant gestion et exploitation des activités scientifiques et culturelles du musée des Arts décoratifs, de sa bibliothèque et du musée Nissim de Camondo, en date du 15 novembre 2021, notamment son article 15 ;

- VU l'avenant au contrat de concession de service public en date du 9 mars 2022, modifiant l'alinéa 4 de l'article 11 ;

- VU l'avis conforme de délégation permanente de la commission des acquisitions des musées et de la bibliothèque des Arts Décoratifs en date du 15 octobre 2025 ;

ARRÊTE

Article 1 :

Est acquis, au nom de l'État, pour inscription sur l'inventaire des collections du musée des Arts décoratifs, le bien suivant :

Pour le Département de la mode et du textile, Collections avant 1800 :

- *Chapeau de paille féminin, dit « chapeau-bergère »*, probablement France, vers1785, paille, rubans, paille de riz (?), 42 cm (diamètre)
au prix de mille deux cents euros..……..……..... 1 200 €

Achat réalisé à l'occasion de la Foire Saint Sulpice auprès de Jérôme Beillieu – 25, boulevard André Aune, Marseille.

Article 2 :

La cheffe du service des musées de France, direction générale des patrimoines et de l'architecture, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin Officiel du ministère de la Culture*.

Fait à Paris, le 13/02/2026
Pour la ministre de la Culture
La cheffe du service des musées de France,
Adjointe au directeur général des patrimoines et de l'architecture

Christelle CREFF